

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 14 mars 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-027**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Les rencontres vainqueurs* », qui aura lieu les 14 juin et 9 août 2011, entre 17 h et 22 h, sur le site du parc et de la piste Étienne-Desmarreau, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-031**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Grand Prix F1* », qui aura lieu du 10 au 12 juin 2011 inclusivement, dans les parcs de la Petite Italie, Guglielmo-Marconi et Dante et sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, de même que dans la ruelle entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-032**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Grand Prix F1* », qui aura lieu du 10 au 12 juin 2011 inclusivement, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-033**, permettant la fermeture des voies publiques suivantes : le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon; les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique; la ruelle entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, le tout dans le cadre de la promotion commerciale « **Grand Prix F1** », qui se tiendra du 10 au 12 juin 2011 inclusivement, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-034**, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et de ses partenaires, du 27 mai au 15 juin 2011, dans le cadre de la promotion commerciale « **Grand Prix F1** », et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-035**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Fête de la Saint-Jean* », qui aura lieu le 24 juin 2011 entre 11 h et 20 h, sur le site du parc la Petite Italie, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-036**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Fête de la Saint-Jean* », qui aura lieu le 24 juin 2011 entre 11 h et 20 h, sur le site du la parc Petite Italie, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-058**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de la promotion commerciale « *L'Autre Marché, Angus* », qui se tiendra sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau les 17 et 24 juin 2011, les 1er, 8, 15, 22 et 29 juillet 2011, les 5, 12, 19 et 26 août 2011 et les 2, 9, 16 et 23 septembre 2011, de 7 h à 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-059**, permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *L'Autre Marché, Angus* », qui se tiendra sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau les 17 et 24 juin 2011, les 1er, 8, 15, 22 et 29 juillet 2011, les 5, 12, 19 et 26 août 2011 et les 2, 9, 16 et 23 septembre 2011, de 7 h à 22 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-060**, permettant la fermeture de la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, dans le cadre de la promotion commerciale « *L'Autre Marché, Angus* », qui se tiendra les 17 et 24 juin 2011, les 1er, 8, 15, 22 et 29 juillet 2011, les 5, 12, 19 et 26 août 2011 et les 2, 9, 16 et 23 septembre 2011, de 7 h à 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-061**, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et de ses partenaires, du 13 juin au 27 septembre 2011, dans le cadre de la promotion commerciale « *L'Autre Marché, Angus* », et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 mai 2011

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement